



Flash – Info

« Il faut savoir terminer une grève... », mais le mieux serait de ne pas la faire du tout ?

Mercredi 29 janvier, le Directeur a invité les organisations syndicales à une nouvelle réunion informelle. La durée annoncée était d'une demi-heure (!), pour « faire un point rapide sur un sujet d'actualité ».

« Le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) de Bordeaux et la Direction Générale nous demandent de mettre fin à l'étalement des retenues pour les jours de grève »

La Direction nous a donc convié à cette entrevue dans un souci de transparence. L'étalement des retenues permettait, suite à des mouvements de grèves, de ne prélever sur nos payes qu'un maximum de 2 jours par mois, le reste étant reporté sur les mois suivants jusqu'au retour à la normale. Ils nous ont expliqué que cette pratique est une « tradition locale » qui ne pouvait plus perdurer, car contraire à la doctrine Fonction Publique. Selon eux, nous sommes une des dernières directions de France à appliquer cette mesure d'atténuation. Bref, ils n'ont pas le choix...

Cette contre-mesure s'appliquera à partir du mois de mars. Concrètement, 8 agents seraient concernés par des prélèvements supérieurs à 2 jours. Nous avons obtenu que ces collègues soient destinataires d'un mail afin qu'ils puissent s'organiser en conséquence. La Direction signale néanmoins que si la pratique « collective » de l'étalement est désormais interdite, des recours individuels, sous l'angle social, restent possibles (dans ce cas, il faut contacter les RH).

Nous vous le disions dans nos dernières communication, les agents de la DGFIP se mobilisent, que ce soit pour combattre la réforme du Nouveau Réseau de Proximité ou pour défendre notre système de retraite et de pension. Apparemment, un peu trop !

Le « timing » de cette annonce est donc pour le moins opportun pour le gouvernement. Le Premier Ministre déclarait mi-janvier, qu' « il faut savoir terminer une grève ». A défaut de pouvoir supprimer le droit de grève, voilà comment il nous y encourage ! Certainement fatigué de constater que les mensonges sur la justice de sa réforme des retraites ne passent pas, que même le Conseil d'État dénonce un projet bâclé, tout moyen est bon pour ce gouvernement afin de faire cesser la contestation.

Rappelons donc que la citation complète est : « Il faut savoir terminer une grève dès que la satisfaction a été obtenue. » Cette phrase a été prononcée par Maurice Thorez, secrétaire général du Parti Communiste Français, le 11 juin 1936, quelques jours après la signature des accords de Matignon avec le gouvernement du Front Populaire de Léon Blum.

A cette époque, un mouvement de grève générale avait touché tout le pays, tous les secteurs. La gauche, nouvellement élue mais pas encore en fonction, s'était donc retrouvée immédiatement sous pression pour accélérer la mise en œuvre des réformes promises. Parmi ces projets, citons le passage à la semaine de 40 heures, les congés payés, les contrats collectifs, les libertés syndicales...

Les agents des Finances Publiques sont très loin d'avoir obtenu satisfaction, sur quoi que ce soit. Le mépris face à nos revendications légitimes, les attaques incessantes, qu'elles soient DGFIP (NRP) ou Fonction Publique (loi de Transformation de la Fonction Publique, projet de réforme des pensions, hypothèse plus que probable d'un gel du point d'indice jusqu'à 2022), laissent des traces visibles.

Alors que nous entendons de plus en plus de collègues nous dire leur fatigue, leur résignation, leur dégoût de ne plus être entendus, d'être brimés dans leurs moyens d'expression, Solidaires Finances Publiques alerte. Des arrêts maladies en lien avec ce contexte se multiplient. Jusqu'où cela ira-t-il ? La grève reste un moyen d'expression fort. C'est un droit ! Agissons et exprimons notre colère plutôt que de tomber en dépression ! Résistons !